Les moustiques

La lutte contre les moustiques : un enjeu de santé publique

La prolifération des moustiques constitue un risque sanitaire et vétérinaire. Certains moustiques sont en effet potentiellement vecteurs d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) d'autres peuvent provoquer de graves allergies.

L'EID ATLANTIQUE

L'EID Atlantique est un établissement public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique qui regroupe 5 Départements de la façade atlantique (Gironde, Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique et Morbihan). Il assure une mission de surveillance, d'expertise et de régulation des moustiques nuisant et vulnérants pour l'homme. Le Département du Morbihan en est membre et financeur depuis 1997.

La stratégie adoptée est une lutte intégrée adaptée aux enjeux sanitaires et à la sensibilité des milieux pour assurer une « prévention collective » :

- L'Information et la prévention sur les risques sanitaires et vétérinaires ;
- La veille et surveillance entomologique quotidienne : inventaire des espèces de moustiques, identification des « espèces cibles » ;
- La régulation des moustiques vulnérants et vecteurs potentiels de maladie lorsque cela est nécessaire avec un produit biologique.



Les zones humides de Pénestin sont des habitats propices au développement de nombreuses espèces de moustiques. Ils colonisent divers habitats « naturels » (prés salés, anciens marais endigués, sous-bois inondables) et artificiels (réservoirs d'eau, abreuvoirs, vides sanitaires) à différentes périodes de l'année. Eté comme hiver, les moustiques sont présents toute l'année à l'état d'œufs, de larves, de nymphes et d'adultes (Cf. cycle de développement du moustique). La prolifération des moustiques peut également être favorisée involontairement par l'intervention de l'homme soit par des gestions hydrauliques mises en œuvre sur les marais endigués, soit par l'absence d'entretien et de gestion hydraulique ou par dégradation (piétinement des bovins sur les prés salés).

L'EID Atlantique réalise donc un inventaire et un suivi des populations de moustiques sur l'ensemble du territoire communal. 10 espèces cibles sont observées sur la zone de surveillance de l'Estuaire Sud Vilaine et peuvent faire l'objet d'une régulation. Les traitements anti larvaires sont alors effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel ; le produit utilisé est exclusivement du Vectobac®WG (Bacillus thuringiensis H14) certifié Ecocert® et compatible avec l'agriculture biologique (mention AB®).

La veille citoyenne

Chacun peut participer à la « veille citoyenne », par des actions simples :

1)Supprimer les « gîtes larvaires » pour éviter la prolifération des moustiques :

- **Couvrir les réserves d'eau ;**
- **Nettoyer les gouttières, les regards et caniveaux ;**
- **Vider ou ranger les récipients pouvant contenir de l'eau ;**
- **Vider ou renouveler une fois par semaine les coupelles et dessous de pots de fleurs ou les remplir de sable ;**
- **Valoriser les déchets verts et éviter les dépôts sauvages.**

2) Signaler la présence de moustiques, en utilisant l'application iMoustique© développée par l'EID Atlantique ou via le formulaire contact du site Internet https://www.eidatlantique.eu.

Depuis 2013, l'application iMoustique® permet gratuitement aux utilisateurs de smartphones d'alerter l'EID Atlantique sur la présence de moustiques.

L'observation par les habitants est devenue un outil essentiel notamment pour détecter le « moustique tigre » (*Aedes albopictus*), vecteur potentiels de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika.

Pour de plus renseignement et contact, site officiel : www.eidatlantique.eu

Vous trouverez ci-dessous un fichier PDF présentant les gestes simples pour vous protéger des moustiques:

Les moustiques, des gestes simples pour vous protéger !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'EID:

http://www.eidatlantique.eu

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00